PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

ORDRE DU JOUR
12 janvier 2021 à 20 h

La séance est tenue à huis clos (arrêté numéro 2020-074, toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour du 12 janvier 2021

3. ADMINISTRATION

3.1 Dépôt du rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
3.2 Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 $
3.3 Adoption des dépenses incompressibles pour l'année 2021

4. SERVICE DE COMPTABILITÉ

4.1 Dépenses incompressibles et comptes à payer

5. AGENDA POLITIQUE

5.1 Offre de service – gestion de la paie
5.2 Entente intermunicipale d'acheminement d'appels 311 à intervenir avec la Ville de Lévis
5.3 Offre de services professionnels – mise à jour du plan d'intervention

6. URBANISME

6.1 Adoption du règlement visant à modifier le règlement 2002-453, règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme, afin de mettre à jour le fonctionnement et le rôle dudit comité
6.2 Demande d'exclusion/utilisation non agricole sur une partie des lots 5 139712, 3 387 893, 3 631 632, 5 139 711 et 3 387 894

7. DIVERS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

8.1

9. LEVÉE DE LA SÉANCE